



Maison de la Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris-VIII<sup>e</sup>.

N° 46



# LES COMMANDEMENTS

Huitième Commandement de Dieu (suite) : { Faux témoignage ne diras,  
Ni mentiras aucunement.

## La Calomnie

1. Calomnier, c'est imputer à quelqu'un une faute dont il est innocent, ou un défaut qu'il n'a pas.

## La Médisance

2. Médire, c'est découvrir sans nécessité les défauts ou les fautes du prochain, ou bien rabaisser ses bonnes qualités.

3. Quand il est nécessaire de révéler les défauts ou les fautes du prochain, on ne doit les faire connaître qu'à ceux qui peuvent y remédier, ou à ceux qui en souffriraient quelque dommage s'ils n'en étaient pas avertis.

4. Quoique la chose qu'on rapporte soit vraie, il y a péché à la dire, parce que la charité nous défend d'ôter sans raison au prochain la bonne réputation dont il jouit.

5. Ce n'est pas une médisance de dire du prochain un mal connu et public, mais alors il faut éviter ce qui sentirait la malignité.

6. La médisance peut être un péché mortel, car saint Paul a dit que « les médisants n'entreront point dans le royaume des cieux ».

7. La calomnie et la médisance sont des péchés mortels, lorsque le mal qu'on dit injustement du prochain est grave en lui-même et fait un tort considérable à sa réputation.

8. Il y a des circonstances qui augmentent la gravité de ces deux péchés, par exemple, lorsqu'on dit du mal de ses supérieurs, des personnes consacrées à Dieu, de beaucoup de personnes à la fois, ou devant un grand nombre de personnes.

9. Il n'est pas permis d'écouter avec plaisir la médisance ou la calomnie, car c'est participer au péché des médisants et des calomnieurs.

10. Quand on entend médire, on doit, si on le peut, empêcher la médisance; si on ne le peut pas, on doit détourner la conversation, ou du moins montrer par son silence qu'on ne prend pas plaisir à la médisance.

11. Il est défendu, en général, de rapporter à quelqu'un le mal qu'on a entendu dire de lui; la Sainte Ecriture dit que Dieu déteste ceux qui, par leurs rapports, sèment la division entre les frères.

12. Celui qui a fait tort au prochain par calomnie ou par médisance est obligé de réparer, autant qu'il le peut, le dommage qu'il lui a causé.

13. On doit réparer le tort fait au prochain par

la calomnie en déclarant que le mal qu'on a dit de lui est faux. Le médisant doit faire tout ce qu'il peut pour rétablir la réputation du prochain, en excusant ses torts ou en faisant valoir ses bonnes qualités.

## Le Jugement téméraire

14. Juger témérairement, c'est concevoir une mauvaise opinion du prochain sans raison suffisante.

15. Le jugement téméraire est un péché, parce que la justice et la charité défendent de penser du mal de quelqu'un sans preuve suffisante.

## Explication du Tableau

16. Le haut de ce tableau représente le jeune Joseph conduit en prison pour un crime dont il avait été faussement accusé par la femme de Putiphar. Celle-ci, éprise pour lui d'un amour coupable, le sollicita un jour de consentir à sa passion. Mais Joseph, ne voulant pas offenser Dieu, s'y refusa et prit la fuite. Cette méchante femme retint son manteau et l'accusa devant son mari d'avoir tenté de la séduire. Putiphar crut cette calomnie et fit jeter Joseph en prison.

17. En bas du tableau, à gauche, nous voyons le grand-prêtre Aaron et Marie, sa sœur, à genoux devant l'Arche d'alliance; au-dessus de l'Arche, on voit Dieu lui-même. Aaron et Marie avaient murmuré contre Moïse, leur frère. Mais le Seigneur, les ayant fait comparaître devant l'Arche, les reprit de leur murmure et frappa Marie d'une lèpre qui dura sept jours.

18. A droite, nous voyons saint Paul dans l'île de Malte, où il était débarqué à la suite d'une tempête. Les habitants de cette île le traitèrent, ainsi que ses compagnons, avec beaucoup d'humanité. Ils allumèrent un grand feu, à cause de la pluie et du froid qu'il faisait. Or, Paul, ayant mis dans le feu quelques sarments qu'il avait amassés, la chaleur en fit sortir une vipère qui s'élança sur sa main. Les barbares, voyant cette bête qui lui pendait de la main, se disaient les uns aux autres: « Sans doute, cet homme est un meurtrier; car, après qu'il a été sauvé de la mer, la justice divine ne veut pas le laisser vivre. » Mais ils virent bientôt combien ce jugement était peu fondé, car Paul, ayant secoué la vipère dans le feu, n'en reçut aucun mal.